



Fédération Kin-Ball France

51, Avenue de la Gare de Saint Joseph

44300 NANTES

Tél : 06-37-28-10-50

Mail : fkbf@kin-ball.fr

Web : www.kin-ball.fr

Objet : Règles de création des matrices d'arbitrage Championnat de France

Vous êtes un arbitre, un club ou juste un joueur de kin-ball qui veut des informations sur la manière dont sont désignés les arbitres dans le championnat de France de Kin-Ball : ce document est là pour répondre à toutes vos questions.

Bien sûr, certaines situations bien précises (vacances d'un arbitre, forfait d'une équipe, modification dans la matrice de matchs, etc.) nous obligent à outrepasser ces règles pour certaines parties mais nous faisons toujours en sorte que le niveau d'arbitrage soit suffisant pour ne pas gêner les joueurs.

Le tableau ci-dessous répertorie les niveaux d'arbitrage minimum en fonction des divisions :

	<u>Arbitre en chef</u>	<u>Arbitre adjoint</u>
D1M	Niveau 3 + une année d'expérience	Niveau 2 + une année d'expérience
D2M	Niveau 3 + une année d'expérience	Niveau 2
D3M	Niveau 3	Niveau 2
D1F	Niveau 3 + une année d'expérience	Niveau 2 + une année d'expérience
D2F	Niveau 3	Niveau 2

1. Les arbitres sont choisis parmi les joueurs et coachs ayant un match dans la journée.
2. Si un joueur joue 2 matchs dans la journée il ne devrait vraisemblablement pas arbitrer sur cette journée.
3. Si un arbitre ne joue pas ni ne coach, mais souhaite se rendre à une journée et arbitrer, il peut avertir la commission arbitrage qui fera le nécessaire pour qu'il arbitre au moins 2 matchs sur cette journée.
4. Un arbitre n'exerce pas juste avant un match qu'il joue. Cependant, il peut arbitrer après avoir joué ou avant et après avoir coaché.
5. Nous prenons en compte les capacités physique et le niveau des arbitres afin de leur faire gagner en expérience progressivement et de ne pas les mettre en difficulté.
6. Nous n'avons jamais eu de problèmes pour le moment, mais si nous le pouvons, nous essayons de choisir des arbitres qui ne sont pas licenciés dans un des clubs qui jouent le match. Si 2 voire 3 équipes du même club s'affrontent sur un match, nous ne choisirons pas d'arbitre de ce club.
7. Nous demandons aux arbitres de nous avertir lorsqu'il savent qu'ils ne seront pas présents à une journée dans la mesure du possible (vacances etc.) afin que la commission puisse anticiper certaines problématiques.

« OMNIKIN[®] » et « KIN-BALL[®] » sont des marques de commerce enregistrées appartenant à Omnikin Inc. et utilisées sous permission.

